



Trousse de demande de bourse d'étude Commémorative Gary Farrell

Qui est éligible?

Membres de l'UCET qui souhaitent participer à de la formation dans le domaine de(s) :

- Santé et la sécurité
- Indemnisation des accidentés-es du travail
- Obligation d'adaptation
- Relations de travail
- Justice sociale
- Sciences sociales

CONDITIONS :

- Preuve d'inscription a une formation
- Une brève composition qui démontre comment votre participation à cette formation ou programme pourrait vous aider dans votre développement personnel et/ou dans votre développement syndical.
- Tous les candidats doivent être membres en règle de l'UCET.

REMARQUE :

L'Exécutif national se réserve le droit de ne pas accorder cette bourse si aucun candidat ou aucune candidate ne satisfait aux exigences nécessaires.

L'Exécutif national prendra également en considération le niveau de participation d'un membre dans le syndicat.

Les formulaires de demande sont aussi disponibles au bureau national et sur notre site web
www.ucet.com

Toutes les demandes doivent être envoyées à :

Comité des titres honorifiques et des récompenses de l'UCET

702-233, rue Gilmour

Ottawa (Ontario) K2P 0P2

ou par courriel : ucte-ucet@psac-afpc.com



**Union of Canadian Transportation Employees
Union canadienne des employés des transports**

Demande de bourse d'études

Nom du candidat(e): _____ Sexe : M ____ F ____

Adresse: _____

_____ (rue, ville, province, code postal)

Numéro de téléphone : _____ E-mail: _____

Numéro d'assurance sociale: _____

Organisme de formation : _____
(nom et adresse)

Information du membre de l'UCET

Employé à: _____

Classification: _____

Section locale _____ No. AFPC _____

Votre participation dans l'union : _____

Usage interne

Membre en règle ?

Nom : _____



**Union of Canadian Transportation Employees
Union canadienne des employés des transports**

Composition

Écrivez une brève composition qui démontre comment votre participation à cette formation ou programme pourrait vous aider dans votre développement personnel et/ou dans votre développement syndical.